

CONSULTATION du PUBLIC
Relative à la
DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE
Pour le Renouvellement et Extension
du système d'assainissement
de la commune de DINARD

REUNION PUBLIQUE n°1

Compte-rendu

Date et lieu de la réunion : Jeudi 2 juillet 2026 à 18h00
Salle municipale Le Balnéum, au Palais des Arts et du festival, 2 Bd Wilson 35800
DINARD

Publicité : Réunion annoncée sur l'avis de consultation (parution initiale dans la presse légale)
Avis publié sur le site internet de la commune de Dinard
Avis parus dans la presse locale.
Avis contenu sur le site dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/7327/>

Participation : 4 personnes (1 couple et 2 personnes)

Population représentée : 1 couple, habitants de Dinard
2 résidents de Saint-Malo, membres de l'association « Eaux et Rivières de Bretagne »

Elus du territoire M. l'adjoint au maire M. SOHIER

Animation Président de la Commission d'Enquête M. Philippe BOUGUEN
Commissaire enquêteur M. FÉRELLOC Didier
Commissaire enquêteur Mme WARNS Eva

Maîtrise d'ouvrage Mairie de Dinard M. ODOARD Stéphane
Déléataire du service Veolia M. BIERDEL Yann

Information préalable : Le public a été informé dès le début de la réunion que celle-ci ferait l'objet d'un enregistrement audio dans le but d'établir ce compte-rendu.

Synthèse des interventions et sujets abordés

Accueil et bienvenue aux participants	P. BOUGUEN (CE)
<u>Objet et organisation de la réunion</u> : Rôle du commissaire enquêteur. Cadrage réglementaire, déroulé de la réunion (questions/réponses) - précisions concernant la procédure de consultation du public (consultation parallélisée) - nécessité d'utiliser un micro pour les intervenants (enregistrement audio évoqué ci-dessus). <u>Dépôt des observations</u> • Rappel de la possibilité de déposer les observations sur le registre dématérialisé • Mais aussi par courriel à une adresse dédiée figurant sur l'avis d'enquête. Dans ces deux cas les observations seront visibles par le public à partir de l'onglet « observations » du registre dématérialisé	

Question 5 de M. Chotard (Dinard) : J'ai remarqué une buse sur la cale du Prieuré où il y a un écoulement régulier

Réponse 5 de la maîtrise d'ouvrage : C'est effectivement un ouvrage pluvial qui draine l'eau des terrains situés au-dessus. Il n'y a aucun problème.

M. Sohier (mairie) : La presse a recensé les « plages à risques » sur le littoral. Sur Dinard, 1 plage était classée « orange ». On a renforcé les contrôles. Aujourd'hui on a 3 contrôles hebdomadaires de manière à pouvoir réagir rapidement s'il y avait un problème.

M. Bierdel (Véolia) : On fait 250 analyses durant l'été sur les plages de Dinard. Elles sont effectuées à 5h du matin et on a les résultats 6 heures plus tard.

Question 6 de M. Le Bars (St Malo – Eaux et Rivières) : Vous dites que la filière pluie permettra de doubler la capacité de traitement ? Est-ce qu'elle est en service uniquement en temps de pluie ?

Réponse 6 de la maîtrise d'ouvrage : La filière pluie dépend des volumes. Elle fonctionne suivant les charges.

Question 7 de M. Le Bars (St Malo – Eaux et Rivières) : Comment estimez-vous les intensités des pluies ? Sur quelles bases ?

Réponse 7 de la maîtrise d'ouvrage : Les hypothèses de pluies sont basées sur les historiques et sur des hypothèses en concertation avec la police de l'eau. On sait qu'on commence à avoir des débordements à partir de 7 mm/h de précipitation. La filière pluie sera activée dès 750 m³ /h.

Soyons clair : les travaux ne permettront pas d'éviter les débordements. On va les diminuer de 45%. On essaye de se rapprocher au plus près des 20 débordements/an autorisés par émissaire. Aujourd'hui on est à 80.

Etre à 100%, ça reviendrait à re-construire une nouvelle STEP. Ce serait déraisonné car la qualité de nos eaux de baignade est aujourd'hui suffisante. Viser le 0 débordement, ce n'est pas possible. Economiquement ce serait impossible.

M. Sohier (mairie) : On a également une contrainte de foncier. Avec le dérèglement climatique, on est amené à se demander s'il ne faudra pas s'associer dans le futur avec St Lunaire. On ne s'interdit pas à l'avenir de rejoindre la communauté de communes sur l'assainissement pour avoir plus de moyens.

Question 8 de M. Le Bars (St Malo) : J'entends vos contraintes. Avez-vous pensé à des possibilités de bassins de rétentions en cas de fortes pluies ?

Réponse 8 de la maîtrise d'ouvrage : Les apports d'eau pluviales ne sont pas gênants, c'est lorsque des effluents sont mélangés aux eaux pluviales que ça nous gêne. L'ensemble de nos bassins de rétention représentent 4.300 m³. En complément, on va se servir de nos canalisations unitaires pour freiner les débordements pour stocker 3000 m³ supplémentaires grâce aux clapets anti-retour que nous avons installés.

On a un autre souci, celui des apports d'eau de mer dans nos effluents (de l'ordre de 10%) : on travaille sur les émissaires pour les rendre étanches ou par des clapets anti-retours, pour limiter l'entrée des eaux de mer.

Question 9 de M. Lambert (St Malo – Eaux et Rivières) : Vous n'avez pas de débordements par temps sec ?

Réponse 9 de la maîtrise d'ouvrage : non et par temps de pluie on n'a pas de non-conformité.

Question 10 de M. Lambert (St Malo – Eaux et Rivières) : Concernant votre « jumeau numérique », vous avez utilisé une technologie particulière ?

Réponse 10 de la maîtrise d'ouvrage : c'est un logiciel déjà éprouvé et développé en Suisse par l'entreprise Poséidon.

Question 11 de M. Lambert (St Malo – Eaux et Rivières) : Vous pouvez prédire ou vérifier vos pollutions ?

Réponse 11 de la maîtrise d'ouvrage : effectivement on peut anticiper par rapport à la météo, prévoir des événements de pollution. On peut donc anticiper par exemples des vidanges préventives afin d'augmenter la capacité de stockage et de limiter les débordements.

M. Sohier (mairie) : c'est effectivement un investissement qui ne coûte pas cher car c'est un outil de pilotage qui nous permet d'anticiper, un complément qui nous permet de contrôler.

Question 12 de M. Lambert (St Malo – Eaux et Rivières) : Vous pouvez développer sur le coût de ce jumeau ?

Réponse 12 de la maîtrise d'ouvrage : C'est de l'ordre de 14.000 €/an. C'est une sorte d'abonnement. Il faut ensuite mettre à jour, compléter les données liées aux prévisions météo.

Question 13 de M. Lambert (St Malo – Eaux et Rivières) : Est-ce que vous vous intéressez à la qualité des eaux de baignade hors-saison ?

Réponse 13 de la maîtrise d'ouvrage : non mais il y a toujours des contrôles faits pour la pêche récréative mais je n'ai pas souvenir de pic de pollution en dehors de la période estivale.

A 19h30 les échanges sont terminés

Le président de la commission d'enquête conclut la 1^{ère} réunion publique. Il constate que les échanges ont été nombreux malgré le peu de participants et félicite l'assistance pour la bonne tenue de la réunion. (13 questions et 3 intervenants)

Le commissaire enquêteur rappelle :

- L'importance de la participation du public
- Les modalités pour déposer des observations
- La tenue d'une seconde réunion publique le 10 septembre à Dinard à 18h00

Le compte rendu sera mis en ligne sur le site du registre dématérialisé sous 8 jours.

Le 9 juillet 2026

Le Président de la commission

Philippe BOUGUEN

